

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Nombre de conseillers municipaux élus	11
Nombre de conseillers municipaux en fonction	11
Présents	8
Procurations	2
Absents	1
Date de la convocation	17/04/2026

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois avril à vingt-heures-et-trente-minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Latrape, sous la présidence de Monsieur NAYLIES Charles.

PRESENTS : Mesdames BRUEL-CAPELLE Marie-Thérèse, CONDIS Chantal, DUMONT Marie-Hélène, MARFAING Mathilde, TESSAROTTO Charlotte, Messieurs LEININGER Thierry, NAYLIES Charles, ZANETTE Serge.

PROCURATIONS : Monsieur, JOSSE Miguel a donné procuration à M. LEININGER Thierry, Monsieur THEVENOT Laurent a donné procuration à M. ZANETTE Serge

ABSENTS : Messieurs BRUEL Jean-Raymond, JOSSE Miguel, THEVENOT Laurent

Monsieur LEININGER Thierry a été élu secrétaire.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2025**

Préalablement au vote du CFU, le détail des dépenses et recettes de fonctionnement et investissement de l'année 2025 a été présenté à l'ensemble du conseil municipal.

Délibération n° 01/2026

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2025 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Latrape ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire

peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur LEININGER Thierry, Adjoint au Maire ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	162 575,40 €	293 171,49 €	455 746,89 €
	Recettes réalisées	61 347,54 €	295 670,12 €	357 017,66 €
	Restes à réaliser	5 366,97 €	0,00 €	5 366,97 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	156 074,53 €	462 837,24 €	618 911,77 €
	Dépenses réalisées	40 317,43 €	212 323,52 €	252 640,95 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	21 030,11 €	83 346,60 €	104 376,71 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-6 500,87 €	169 665,75 €	163 164,88 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	14 529,24 €	253 012,35 €	267 541,59 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	5 366,97 €	0,00 €	5 366,97 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	19 896,21 €	253 012,35 €	272 908,56 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 09 voix Pour, 00 voix CONTRE et 00 abstention, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de LATRAPE.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à LATRAPE, les jour, mois et an que dessus.

➤ AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Le CFU montre un résultat de 253 012,35 € en fonctionnement et 19 896,21 € en investissement. Il est proposé d'affecter 40 000 € du résultat de fonctionnement à l'investissement.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLÔTURE 2025	19 896,21 €	253 012,35 €
Affectation 2026		16% 84%
En investissement		Report en fonctionnement
Report de l'excédent d'investissement 2025	19 896,21 €	
Autofinancement (1068)	40 000,00 €	213 012,35 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats 2025 sur le budget 2026.

➤ TAUX D'IMPOSITION 2026

	TAUX 2024	TAUX 2025	TAUX 2026
FONCIER BÂTI	32,59 %	32,59 %	32,59 %
FONCIER NON BÂTI	35,40 %	35,40 %	35,40 %
TAXE HABITATION Rés. Sec.	17,12 %	17,12 %	17,12 %
CONT. FONCIERE ENTREP.	6,93 %	6,93 %	6,93 %
PRODUIT	126 546 €	125 394 €	126 977 €

A taux constant, les effets d'augmentation de la base produisent une plus-value de 1 583 € par rapport à 2025. Compte tenu de la situation financière favorable de la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition au niveau de ceux de 2025.

➤ PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2026

Le budget primitif 2026, équilibré en fonctionnement et investissement, est présenté aux conseillers poste par poste.

En particulier, les travaux et achats d'investissement sont détaillés ainsi que les subventions.

Le détail des subventions aux associations est le suivant

ASSOCIATIONS	BUDGET 2026
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150 €
ASSOCIATION RADIO GALAXIE	100 €
COMITE DES FETES	1 500€
COOPERATIVE SOCLAIRE	800 €
LES VENDREDIS DE LATRAPE	1 000 €
AQUAPONIE	150 €
<i>Budget disponible sur délibération spécifique</i>	1 300 €
TOTAL	5 000 €

Les changements notables par rapport à l'année 2025 sont :

- Une augmentation de 200 € pour le « Comité des Fêtes »
- Une augmentation de 300 € pour les « Vendredis de Latrape »
- Une subvention de 150 € pour « l'Aquaponie »
- Une augmentation globale de 1 250 € par rapport à 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces subventions aux associations.

D'autres demandes qui pourront faire l'objet de *délibérations spécifiques* ont été adressées au conseil municipal, il s'agit notamment :

- D'une demande de 230 € de « l'Aquaponie » pour financer un stand lors des Journées Agricoles du Volvestre
- D'une demande de subvention des « Sabots dans le Vent »
- D'une demande subvention de « l'Association Cantonale de Vulgarisation Agricole »

Ces demandes seront examinées lors d'un prochain conseil.

La vue globale équilibrée du budget 2026 est la suivante :

FONCTIONNEMENT	
	PREVISIONS
Dépenses de fonctionnement	517 387,83 €
TOTAL DEPENSES	517 387,83 €
Recettes de fonctionnement	304 375,48 €
Résultat antérieur	213 012,35 €
TOTAL RECETTES	517 387,83 €

INVESTISSEMENT	
	PREVISIONS
Dépenses d'investissement	210 052,19 €
TOTAL DEPENSES	210 052,19 €
Recettes d'investissement	195 523,05 €
Résultat antérieur	14 529,24 €
TOTAL RECETTES	210 052,19 €

➤ LISTE DE PROPOSITIONS POUR LA DESIGNATION DES COMMISSAIRES à la CCID

Suite à l'installation de la nouvelle municipalité, il s'agit de proposer une liste de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants à la Commission Communale des Impôts Direct (CCID). Parmi les conseillers municipaux, sont proposés :

Titulaires : CONDIS Chantal, LEININGER Thierry, MARGAING Mathilde et ZANETTE Serge
Suppléants : BRUEL-CAPELLE Marie-Thérèse et TESSAROTTO Charlotte

D'ici le prochain conseil municipal, un appel sera lancé aux administrés pour compléter cette liste.

➤ DESIGNATION DES DELEGUES à la COMMISSION d'APPEL d'OFFRES

Les montants des marchés travaux et services potentiellement passés par la commune étant respectivement inférieurs à 5 404 000 € HT et 216 000 € HT, la commune peut avoir recours à une procédure adaptée et n'a pas obligation de mettre en place une commission d'appel d'offres.

Il est néanmoins décidé à l'unanimité de se doter d'une Commission des Marchés dont les membres seront CONDIS Chantal, LEININGER Thierry et ZANETTE Serge.

➤ DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIVERSES COMMISSIONS EXTRA-COMMUNALES

Les commissions ci-dessous sont créées et les présidents désignés à l'unanimité

Président	Commissions extracommunales
Serge ZANETTE	Travaux bâtiments, routiers / Espaces verts / Patrimoine
Mathilde BLOY	Ecole - Cantine / Transport scolaire / Conseil d'école
Marie-Hélène DUMONT	Communication / Bulletin / Réunions publiques / site internet
	Culture / Sports / Associations / Festivités
Marie-Thérèse BRUEL CAPELLE	Aide sociale / Soutien social
Charlotte TESSAROTTO	Urbanisme / Développement / Environnement / Energies

➤ CANTINE SCOLAIRE : TARIFICATIONS P.A.I.

Actuellement 8 élèves bénéficient d'un Projet d'Accueil Individualisé lors du temps de cantine scolaire. Les frais relatifs à cet accueil sont estimés à 1,24 € (0,16 € de charges de fonctionnement et 1,08 € de charges de personnel). Il est décidé à l'unanimité d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 un tarif de 1 € par jour par élève. Ce montant reste inférieur à ce qui est pratiqué dans les communes alentours.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- Cantine scolaire
La cantine scolaire ne sera plus assurée par le SIVOM à la rentrée 2026/2027. Nous avons commencé à chercher des solutions de substitution et avons eu une première proposition du restaurant l'Authentic à St-Ybars. Pour 30 à 40 élèves, le coût serait de 5,65 € TTC pour un repas entrée-plat-dessert en liaison froide et dans le respect de la loi Egalim. Un repas végétarien serait proposé par semaine. Nous allons nous renseigner sur la possibilité d'une liaison chaude et d'un repas végétarien quotidien.
- Collecte des déchets
Le remplacement des poubelles individuelles au centre bourg par des conteneurs regroupés en 3 points du village est envisagé en collaboration avec la CCV. Les sites potentiels sont
 - Espace enherbé en face de la mairie (à droite en montant de la route de Bax)
 - Espace près de la stabulation à l'entrée du village en venant de Lézat-sur-Lèze
 - La descente vers Carbonne près de l'école.

Ces lieux doivent être confirmés par la CCV et/ou le département. Se pose aussi la question du financement (décaissage, réalisation de la plateforme béton, bardage, ...).

Lorsque nous aurons plus de précisions une réunion d'information avec les usagers sera organisée avant finalisation.

- Expertise des bornes incendies
Le 1^{er} avril 2026, une expertise (en présence de l'ensemble des experts concernés par l'incendie au centre du village) a été réalisé sur les 3 bornes incendies du centre bourg (devant l'église, devant la mairie et à la sortie du village vers Carbonne). Les mesures ont montré que les 3 bornes sont conformes aux normes tant en débit qu'en pression

- Maison en péril ordinaire

Le tribunal administratif de Toulouse a été saisi par la commune afin de mandater un expert pour statuer sur la situation de péril de la maison sise au 13 Grand Rue. Cet acte résulte d'une procédure en cours depuis deux ans entre le locataire et le propriétaire. Les conclusions de l'expert ne montrent pas de péril imminent. En conséquence, M. le Maire a pris un arrêté de « Péril Ordinaire » pour cette habitation. Les frais d'expertise seront à la charge de la commune.

- Repas des aînés

Il a été décidé de relancer le repas des aînés à la rentrée de septembre. Les habitants de plus de 70 ans seront conviés par la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Le Maire,

Charles NAYLIES